



FONDATION DU SPORT FRANÇAIS
HENRI SÉRANDOUR

Monsieur Thierry Braillard
Président

Monsieur David Lazarus
Vice-Président de l'AMF
Association des Maires de France
41 Quai d'Orsay
75007 PARIS

Paris le 27 novembre 2020

Monsieur le Vice-Président,

Vous le savez, l'épidémie de COVID-19 perturbe le bon fonctionnement de notre pays. Le **secteur associatif sportif, qui constitue un pilier de la vie sociale et économique de nos communes, est particulièrement impacté par les conséquences de la crise sanitaire inédite que nous traversons.** En votre qualité d'élu en charge des sports, vous savez ce que les clubs sportifs associatifs apportent au quotidien aux populations, quel que soit l'échelle territoriale concernée. Les clubs animent, éduquent et forment. Présents sur tous les territoires de la République, ils sont des vecteurs essentiels de lien social.

C'est pour leur venir en aide que le **dispositif national de mécénat « Soutiens ton club »** a été mis en œuvre en mai dernier par la Fondation du Sport Français, en partenariat avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), le concours du Ministère des Sports et le soutien des Régions de France, de l'ADF, de l'AMF, de France urbaine et de l'ANDES. **Il mobilise les dispositifs fiscaux du mécénat au profit des clubs sportifs fédérés pour les soutenir financièrement.**

Chaque club peut ainsi créer une cagnotte sur la plateforme "www.soutienstonclub.fr" et mobiliser ses donateurs en leur permettant de bénéficier des conditions fiscales prévues par les articles L.200, L.238 bis et L.978 du code général des impôts, sans recourir à une procédure de demande de rescrit fiscal.

Le montant minimal du don est fixé à 30 euros.

Plus de 5 100 clubs, implantés dans toute la France, se sont déjà enregistrés sur la plateforme et ont récolté un montant total de plus de 1 100 000 € de dons grâce à la plateforme « Soutiens ton club ».

Ce dispositif s'accompagne également de la mise en place d'un fonds de solidarité : 10% de chaque don sont affectés à cette caisse qui bénéficiera aux clubs inscrits sur la plateforme selon les critères disponibles sur la plateforme. **Un comité de sélection ad hoc s'est réuni le 30 septembre dernier pour décider de l'affectation des 437 000 euros collectés à 452 clubs.** Une enveloppe de 80 000€ a été consacrée à 42 clubs paralympiques.



Afin de relancer cette grande opération de solidarité nationale, et alors que le deuxième confinement aggrave encore la situation des associations sportives, nous serions heureux que **vous puissiez relayer à nouveau l'information auprès de vos adhérents, et aider ainsi nos clubs sportifs à mieux connaître leurs droits et maîtriser l'usage de la plateforme.**

Pour rappel, un kit de communication est disponible à l'adresse suivante : <https://cloud.cnosf.fr/portal/s/3100846490876693371>.

Sachant pouvoir compter sur votre concours pour soutenir au mieux les clubs et encourager les dons, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes plus respectueuses et sportives salutations.

Thierry Brillard